

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** 13 février 2026

**Numéro d'inspection :** 2026-1623-0002

**Type d'inspection :**  
Inspection proactive de conformité

**Titulaire de permis :** La Corporation de la Ville de St. Thomas

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Valleyview Home, St. Thomas

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 11, 12 et 13 février 2026

L'inspection concernait :

- Signalement : n° 00168728 – Inspection proactive de conformité

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et gestion relatives aux soins de la peau et des plaies

Soins liés à l'incontinence

Prévention et contrôle des infections

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Portes dans le foyer

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

**Non-respect de : la disposition 12 (1) 3 du Règl. de l'Ont. 246/22**

Portes dans le foyer

Paragraphe 12 (1) – Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille au respect des règles suivantes :

3. Toutes les portes donnant sur les aires non résidentielles doivent être dotées de verrous pour empêcher leur accès non supervisé par les résidents. Elles doivent être

gardées fermées et verrouillées quand elles ne sont pas supervisées par le personnel.

Le foyer a omis de veiller à ce que les portes donnant sur des aires non résidentielles restent fermées et verrouillées lorsqu'elles n'étaient pas supervisées. Plus précisément, le 11 février 2026, on a constaté, dans de multiples aires du foyer, que plusieurs salles de stockage de chariots et locaux d'entretien souillés avaient été laissés déverrouillés.

**Sources** : Démarche d'observation.